

M. ANDREU SABATER
M. COUASNON
Mme MADELAINE
M. PICOT
Mme MAINCENT
M. PREVERT
Mme BAUDRON
M. PASSAYS
Mme BALLE
M. BINET
M. CHAUVIN
Mme MOREL
M. DUMONT
M. DECKER
Mme SEGUIN
M. LEFEBVRE
M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND
Mme KEBLI
Mme NEEL
Mme ORGEBIN
M. MALLEON
Mme AKABI
Mme SEGRETIN
M. BARBIER
Mme BOUVET
M. CAER
Mme GODBARGE
Mme GUEDJ
M. BERAS
Mme TAHAN
M. FOLLY
Mme DUBOURGUAIS

Marc ANDREU SABATER,
Conseiller Général, Maire de VIRE,

à «Civilité» «Prénom_NOM»
«Titre»
«Adresse»

Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, à l'Hôtel de Ville de VIRE, Salle des Mariages,

➤ le Lundi 2 Juin 2014 à 20 heures 30

Ordre du Jour :

I – Représentations :

- 1 – Maison des Jeunes et de la Culture
- 2 – Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- 3 – Centre Hospitalier
- 4 – Commission Communale des Impôts Directs
- 5 – Lycée Jean Mermoz
- 6 – Office de Tourisme du Bocage Normand
- 7 - Conseil d'Intérieur et d'Exploitation du Lycée Agricole
- 8 - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

II – Finances

- 9- Compte Administratif 2013
- 10 – Compte de gestion 2013 du trésorier principal
- 11 – Affectation du résultat :
 - a) budget principal
 - b) eau
 - c) assainissement
 - d) Cinéma – Théâtre
 - e) Golf
 - f) Village équestre
- 12 – Subventions à des associations
- 13– Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

III – Personnel

- 13 – Création d’emplois non titulaires pour les congés d’été 2014
- 14 – Création d’un emploi d’avenir au service espaces verts
- 15 – Fonds des personnes handicapées de la fonction publique : remboursement à un agent

IV – Enseignement

- 16 – Fusion et fermeture d’école – secteur sud de Vire
- 17 – Constitution du comité de pilotage du dispositif « classe passerelle » de l’école maternelle J. Moulin
- 30 – Convention de mise à disposition de Mme Armelle AUZENET auprès de la commune

V - Culture

- 18 – Cinéma : adhésion et charte d’engagement Vire Avenir
- 19 – Conservatoire : convention de partenariat Orchestre à l’école 2014/2015
- 20 – Médiathèque : convention de partenariat avec la Circonscription d’Action Sociale du Bocage
- 28 – Musée : Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général pour des travaux complémentaires d’entretien de l’orgue de la Chapelle du musée
- 29 - Musée : Prix de vente du journal de l’exposition de la saison 2014

VI - Dénomination

Dénomination de la passerelle de Saint Martin de Tallevende

VII – Travaux

- 21 - Attribution du marché « réhabilitation du bâtiment rue George Fauvel
- 22 - Effacement des réseaux aériens rue Georges Fauvel : convention de délégation de maîtrise d’ouvrage
- 23 – Village équestre du Bocage Virois – Réalisation d’une écurie et dépôt du permis de construire
- 24 - Centre-ville – mesures d’amplification des aides OPAH.
- 26 – Gestion électronique des documents : convention de groupement de commandes

VIII - Foncier

- 27 - Programme d’habitat La Mercerie : vente d’1 lot à bâtir

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de VIRE,

Marc ANDREU SABATER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Représentation Maison des Jeunes et de la Culture

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT,
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS,
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT,
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD,
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN,
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER,
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance. Le Maire soussigné ATTESTE que

Mme BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014, il avait été désigné, pour représenter la
Ville au CA de la MJC : M. le Maire, Marie-Noëlle BALLÉ, Christophe PASSAYS, Jérémy FOLLY.

En application des statuts de la MJC qui nous ont été communiqués le 16.04.2014, le nombre de
représentants de la Ville est passé à 2.

Il est proposé les personnes suivantes : Mme BALLE et M. PASSAYS

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son
accord pour procéder à ces nominations au scrutin public.

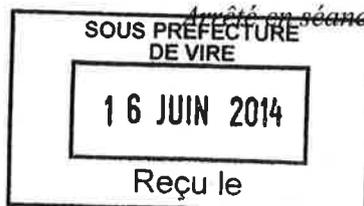
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité :

Pour : 31 (dont 1 pouvoir)

Abstentions : 2 (M. FOLLY et 1 pouvoir donné
par Mme TAHAN à M. FOLLY)

- donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.
- désigne Mme BALLE et M. PASSAYS pour représenter la Ville au conseil d'administration de
la MJC de VIRE.

Lu et adopté en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Représentation
Permanence d'Accès
aux Soins de Santé
(PASS)

☞ ☞

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné
 pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Centre Hospitalier de Vire, par courrier en date du 14 avril dernier nous a sollicité pour désigner un représentant de la Ville de Vire en vue de sa participation au Comité de Pilotage de la Permanence d'Accès aux Soins (PASS).

Le Centre Hospitalier a créé cette nouvelle activité dans le cadre de la lutte contre les exclusions dont la prise en charge des populations démunies.

Les missions essentielles de la PASS sont l'accueil et l'orientation des personnes en situation de précarité nécessitant une collaboration entre la PASS et les partenaires externes du domaine médico-social pour faciliter pour ces personnes l'accès aux soins de santé voir la gratuité pour les personnes n'ayant plus de droit.

Mme MADELAINE est candidate.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour procéder à cette nomination au scrutin public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.*
- *désigne Mme MADELAINE pour représenter la Ville au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de VIRE.*

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint,



Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 JUN 2014
publié-notifié le : ~~05 JUN 2014~~
A VIRE le :
Le Maire ~~05 JUN 2014~~



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Représentation**Centre Hospitalier**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014, il avait été procédé aux désignations suivantes pour représenter la Ville au Centre Hospitalier :

M. le Maire, Serge COUASNON, Yoann LEFEBVRE, Catherine MADELAINE

En application d'une réglementation applicable au conseil de surveillance, il y a lieu de désigner seulement :

- le Maire de la Commune ou son représentant
- 1 élu

Madame MADELAINE est candidate.

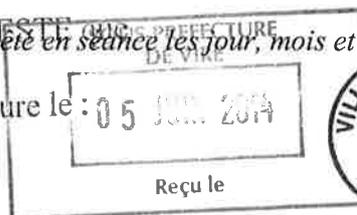
En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour procéder à cette nomination au scrutin public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.
- désigne Mme MADELAINE pour représenter la Ville au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de VIRE.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné A **Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.**
Le présent acte a été reçu en sous-préfecture le : 05 JUN. 2014
A VIRE le :
Le Maire



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint,

Serge COUASNON

SOUS PREFECTURE
DE VIRE

05 JUIN 2014

Reçu le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE**OBJET**

Commission Communale des Impôts Directs

☞ ☜

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELINÉ,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

A la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale.

Pour ce faire, il convient de proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de 16 personnes pour les commissaires titulaires et 16 personnes pour les commissaires suppléants.

Cette commission intervient pour l'établissement des impôts locaux de la commune. La liste des personnes proposées doit indiquer pour chacune la catégorie des contribuables qu'ils sont appelés à représenter.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour procéder à cette nomination au scrutin public.

Le Conseil Municipal est appelé à valider la liste ci-jointe :

Commissaires titulaires				Commissaires suppléants			
nom et prénom	adresse (dans ou hors commune)	date de naissance	catégorie impôts représentée (TH, TF, CFE)	nom, prénom	adresse (dans ou hors commune)	date de naissance	catégorie impôts représentée (TH, TF, CFE)
PERRIER Marie-Claude	Le Cerisier St-Martin-de-Tallevende	12/06/1936	TF	FOUCAULT Claude	La Sorrière du Moulin Vire	16/02/1939	TF
FEDINI Jean	2, rue Victor Hunger Vire	26/08/1938	TF	MALON Christian	8, rue Porte de Neuville Vire	07/10/1944	TF
SABIN Roger	Les Landes St Germain de Tallevende	10/07/1950	TF	LEPETIT Serge	7, rue de la Liberté Vaudry	29/11/1950	TF
TROUVERIE Marc	4, rue du Colimaçon Vire	07/10/1949	TF	MAINCENT Lyliane	Lieu-dit Ste Honorine St Martin de Tallevende	19/12/1944	TF
ANDREU SABATER Marc	18, rue des Fleurs Vire	16/06/1959	TF	LEMARCHAND Marie- Claire	24, place de la Gare Vire	06/10/1956	TF
BAUDRON Cindy	12, rue Victor Hunger Vire	16/10/1986	TH	PICOT Danielle	5, rue Charles Lemaître Vire	17/01/1938	TF
COCHIN Roger	38, rue Zimmermann Vire	02/06/1941	TH	BOURRÉE Michel	rue de la Monderie Vire	16/02/1939	TH
LE GUEN Nelly	1, impasse Guy Degrenne Vire	25/09/1950	TH	DESMONTS Franck	La Catherie Vire	14/09/1973	TH
LE SOURD Virginie	52, rue André Halbout Vire	23/02/1988	TH	ARRIVÉ Claudine	16, rue Marcel Foubert Vire	06/02/1964	TH
BARBÉ Daniel	33, rue des Cordeliers Vire	07/04/1939	TH	ESCLAPEZ Claire-Marie Vire	23, place Saint-Thomas Vire	15/11/1966	TH
LEMARCHAND Richard	3, impasse Jules Jeannin Vire	16/12/1951	TH	LEFRANCOIS Michel	3, rue René Legoffre St Martin de Tallevende	17/11/1951	TH
LESCOP Georges	7, rue Chénédollé Vire	30/03/1953	CFE	CHAUVIN Jean-Marc	67, avenue de la Gare Vire	14/12/1951	CFE
LAIR Patrick	1, rue des Remparts Vire	05/11/1946	CFE	ROUGEREAU Jacky	2, rue André Halbout Vire	26/07/1953	CFE
DUQUESNE Christian	5, rue Eric Tabarly Vire	07/01/1952	CFE	PRUVOST Franck	8 place du 6 juin Vire	24/01/1964	CFE
LEBATTEUX Wilfried	27, rue Chaussée Vire	25/03/1979	CFE	LEJAMTEL Aurélie	26, rue André Halbout Vire	26/05/1977	CFE
DARRAS Arnaud	1, rue des Flandres Vire	12/06/1971	CFE	ASSELOT Gilles	rue de l'Allière Vire	03/01/1966	CFE

- donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.
- valide la liste susmentionnée.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

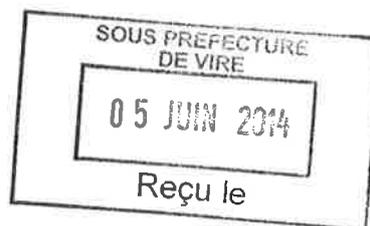
Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint,



Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 JUN 2014
A VIRE le : 05 JUN 2014
Le Maire 05 JUN 2014





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Représentation**Lycée Jean Mermoz**

☞ ☛

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELINÉ,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014, il avait été procédé aux désignations
suivantes :**Délégué titulaire** : Marc ANDREU SABATER**Délégué suppléant** : Raymond GABILLARD

Il y a lieu de désigner un membre titulaire supplémentaire. M. GABILLARD est candidat.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son
accord pour procéder à cette nomination au scrutin public.*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :*

- donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.
- désigne M. GABILLARD pour représenter la Ville au sein du Lycée J. Mermoz.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint,

Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné
Le présent acte
a été reçu en sous-préfecture le : 05 JUN 2014
publié-notifié le :
A VIRE le : 05 JUN 2014
Le Maire



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Représentation**Office de Tourisme du
Bocage Normand**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 13 JUN 2014

publié-notifié le : 13 JUN 2014

A VIRE le : 16 JUN 2014

Le Maire

M. PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

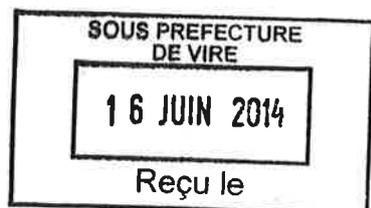
Par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014, il avait été procédé aux désignations
suivantes :**Titulaire :** Régis PICOT**Suppléant :** Marie-Line GUEDJL'Office de Tourisme du Bocage Normand nous a fait savoir qu'il n'y a plus lieu de désigner
des membres de la Ville chef lieu de canton mais seulement 2 titulaires et 2 suppléants au niveau de
la Communauté de Communes.

Il y a lieu d'en prendre acte et de rapporter la délibération correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de rapporter la délibération du 22 avril dernier concernant la désignation de
membres à l'Office de Tourisme du Bocage Normand.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE**Séance du 2 Juin 2014**L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER Maire.

OBJET**Représentation****Lycée Agricole**

☞ ☝

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance. Le Maire soussigné ATTESTE que

M. PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole « Les Champs de Tracy » nous a sollicités pour désigner un représentant de la Ville au sein de son Conseil d'Exploitation.

M. DECKER est candidat.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour procéder à cette nomination au scrutin public.

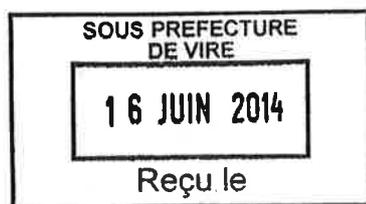
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.
- désigne M. DECKER pour représenter la Ville à l'EPLEFPA « Les Champs de Tracy ».

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 13 JUN 2014
publié-notifié le : 13 JUN 2014
A VIRE le :
Le Maire 16 JUN 2014

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NFEI. a été nommée Secrétaire de Séance

Mme MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les statuts de l'association « Comité Local pour le Logement autonome des Jeunes » (CLLAJ VIRE) prévoient que son conseil d'administration est composé comme suit :

- ❖ un membre de droit représenté par le Maire de Vire
- ❖ collectivités territoriales :
 - 1 représentant de la Ville de Vire,
 - 2 représentants du CCAS,
 - 1 représentant de la DDCS,
 - 1 représentant du Conseil Régional,
 - 1 représentant du Conseil Général,
 - 1 représentant des bailleurs sociaux,
 - 2 représentants des bailleurs privés,
- ❖ Organismes publics :
 - 2 représentants des établissements scolaires et universitaires
- ❖ Associations Loi 1901 :
 - 1 représentant de l'URHAJ (Union Régionale Habitat Jeune),
 - 1 représentant de la Mission Locale Vire,
 - 1 représentant de la MJC,
 - 1 représentant de Centres de formation :
 - 1 représentant des Associations œuvrant dans l'insertion par l'économique,
 - 2 représentants d'organisations de jeunes.

Il convient donc de nommer un représentant de la Ville de Vire pour siéger au Conseil d'Administration du CLLAJ.

Mme MAINCENT est candidate.

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour procéder à cette nomination au scrutin public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

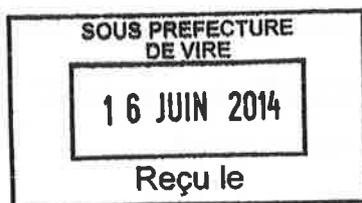
- *donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.*
- *désigne Mme MAINCENT pour représenter la Ville au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.*

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le : **16 JUN 2014**
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Compte de gestion 2013 du trésorier principal

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, e
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur le compte de gestion du Percepteur. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires, les opérations de trésorerie, les investissements patrimoniaux et les valeurs d'exploitation, de l'ensemble des budgets (principal et annexes).

Il est visé par l'ordonnateur (M. le Maire) qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats sont conformes aux écritures du compte administratif.

Les principales écritures de ce compte de gestion sont les suivantes :

BILAN	ACTIF : immobilisations	PASSIF : total dettes long et court terme	TOTAL ACTIF	TOTAL PASSIF
Budget				
Principal	111 545 586,32	6 987 072,64	118 769 200,73	118 769 200,73
Assainissement	16 027 014,70	3 174 033,91	16 848 917,58	16 848 917,58
Eau	15 762 237,34	5 470 863,27	17 316 034,65	17 316 034,65
Cinéma	336 218,32	132 546,28	411 526,49	411 526,49
Cimetière		560,83	562,96	562,96
Extension Golf	2 337 433,49	398 743,36	2 342 559,04	2 342 559,04
Location de salles		2 040,70	2 043,60	2 043,60
Village équestre	2 001 880,69	431 388,21	2 130 759,82	2 130 759,82
Lot Mancellières 1		215 010,87	215 010,87	215 010,87
Lot la Monderie 3	0	0	0	0
Lot la Papillonière		3 385,50	538 390,56	538 390,56
Lot les collines des Mancellières			890 821,46	890 821,46
Lot la Mercerie	0	399 706,05	399 707,38	399 707,38
TOTAUX	148 010 370,86	17 215 351,62	159 865 535,14	159 865 535,14

Au titre des dépenses de gestion en fonctionnement et investissement, les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif de chaque budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord sur le compte de gestion 2013 du trésorier principal.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint*



Serge COUASNON



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le : **16-JUN 2014**
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Compte Administratif 2013

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : **Atteint**
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
 Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
 Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
 M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
 Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
 M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
 Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
 Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
 Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le CA du budget principal et des budgets annexes qui se présentent comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-3 208 720,40	6 538 862,85	7 806 112,89	1 267 250,04	-1 941 470,36
Fonctionnement	5 174 119,64	17 700 432,70	19 496 082,33	1 795 649,63	6 969 769,27
Total	1 965 399,24	24 239 295,55	27 302 195,22	3 062 899,67	5 028 298,91

II – SERVICES A COMPTABILITE DISTINCTE

1) Service des eaux

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-549 028,91	1 268 147,96	364 117,39	-904 030,57	-1 453 059,48
Fonctionnement	981 338,18	2 097 655,45	2 999 249,67	901 594,22	1 882 932,40
TOTAL	432 309,27	3 365 803,41	3 363 367,06	-2 436,35	429 872,92

2) Service de l'assainissement

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-390 051,01	1 445 132,73	852 274,54	-592 858,19	-982 909,20
Fonctionnement	1 051 920,17	1 551 063,60	2 313 117,27	762 053,67	1 813 973,84
TOTAL	661 869,16	2 996 196,33	3 165 391,81	169 195,48	831 064,64

3) Golf

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-131 665,64	40 848,67	151 883,64	111 034,97	-20 630,67
Fonctionnement	11 245,34	130 528,61	144 505,00	13 976,39	25 221,73
TOTAL	-120 420,30	171 377,28	296 388,64	125 011,36	4 591,06

4) Village équestre

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-185 623,64	86 330,43	257 834,64	171 504,21	-14 119,43
Fonctionnement	136 532,40	91 046,88	94 727,44	3 680,56	140 212,96
TOTAL	49 091,24	177 377,31	352 562,08	175 184,77	126 093,53

5) Location de salles

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement					
Fonctionnement		31 053,73	31 053,73		
TOTAL	néant	31 053,73	31 053,73	0,00	néant

6) Cinéma - Théâtre

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-129 752,95	59 994,23	228 268,44	168 274,21	38 521,26
Fonctionnement		470 693,85	489 220,60	18 526,75	18 526,75
TOTAL	-129 752,95	530 688,08	717 489,04	186 800,96	57 048,01

7) Cimetières

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement					
Fonctionnement		1 080,06	1 080,06	0,00	0,00
TOTAL		1 080,06	1 080,06	0,00	0,00

8) Lotissement « ZAC Les Mancellières I »

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-215 010,33				-215 010,33
Fonctionnement	-				-
TOTAL	-215 010,33				-215 010,33

9) Lotissement de la Monderie III

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL					

Confirme la clôture du budget au 31 décembre 2013

10) Lotissement de la Papillonnière

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-1 228 296,15	535 004,86	1 225 034,45	-690 029,59	-1 918 325,74
Fonctionnement	1 225 034,45	1 225 034,45	535 004,86	690 029,59	1 915 064,04
TOTAL	-3 261,70	1 760 039,31	1 760 039,31	0,00	-3 261,70

11) ZAC Collines des Mancellières

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-478 208,08	1 600,00		-1 600,00	-479 808,08
Fonctionnement	890 821,42	1 600,00	1 600,00	0,00	890 821,42
TOTAL	412 613,34	3 200,00	1 600,00	-1 600,00	411 013,34

12) Lotissement quartier de la Mercerie

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Dépenses de l'exercice 2013	Recettes de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture
Investissement	-1 031 622,35	0,00	658 723,07	658 723,07	-372 899,28
Fonctionnement	-	1 005 353,35	1 005 353,35	0	0
TOTAL	-1 031 622,35	1 005 353,35	1 664 076,42	658 723,07	-372 899,28

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :
- donne son accord sur le compte administratif 2013.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le : **16 JUN 2014**
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Affectation du résultat Budget principal

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : **Atteint**
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATEF Maire.

Présents : M. COUASON, Mme MADELAINE, M. PICOT
 Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
 Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
 M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
 Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN
 M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
 Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
 Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
 Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
 Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance
 Le Maire soussigné ATTESTE que

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de
 6 969 769,27 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

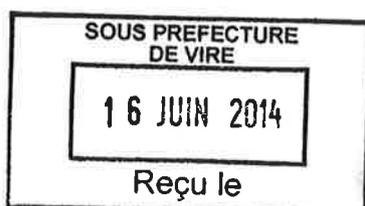
EXCEDENT AU 31.12.2013

- **Affectation obligatoire**
 - à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 2 516 577,17 €
- **Solde disponible affecté comme suit :**
 - à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002) BP 4 453 192,10 €

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur cette affectation de résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :
 - donne son accord à cette affectation.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
 Le Premier Adjoint

Serge COUASON

Le Maire informe que le présent acte
 peut faire l'objet d'un recours pour
 excès de pouvoir devant le tribunal
 Administratif de CAEN
 dans un délai de deux mois à compter
 de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATEF Maire.

OBJET

Transfert du résultat du budget annexe de l'eau au SIAEPA

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, et
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le 13 JUN 2014

publié-notifié le : 13 JUN 2014

A VIRE le : 16 JUN 2014

Le Maire

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Compte administratif du budget annexe de l'eau présente un excédent cumulé de
fonctionnement de 1 882 932,40 € au 31 décembre 2013 et un déficit d'investissement de
1 043 933,43 € soit un résultat net de 838 998,97 €.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2013, il y a lieu de procéder au transfert de
ce présent résultat au SIAEPA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord au transfert du résultat ci-dessus au SIAEPA.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Transfert du
résultat du budget
annexe de
l'assainissement au
SIAEPA**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, et
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le :
Le Maire **16 JUN 2014**

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

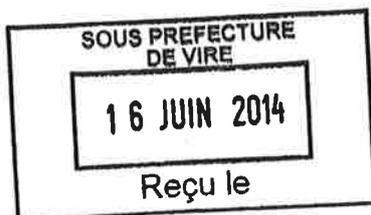
Le Compte administratif du budget annexe de l'assainissement présente un excédent cumulé de
fonctionnement de 1 813 973,84 € au 31 décembre 2013 et un déficit d'investissement de 670 622,32 €
soit un résultat net de 1 143 351,52 €.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2013, il y a lieu de procéder au transfert de ce
présent résultat au SIAEPA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *donne son accord au transfert du résultat ci-dessus au SIAEPA.*

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Affectation du résultat Budget cinéma-théâtre

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
 le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER Maire.

Présents : M. COUASON, Mme MADELAINE, M. PICOT
 Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
 Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
 M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
 Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN
 M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
 Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et
 Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
 Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
 Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 13 JUN 2014

publié-notifié le : 13 JUN 2014

A VIRE le :

Le Maire 16 JUN 2014

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 18 526,74 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT AU 31.12.2013

- **Solde disponible affecté :**
- à l'excédent reporté (report ligne 002) BP 18 526,74 €

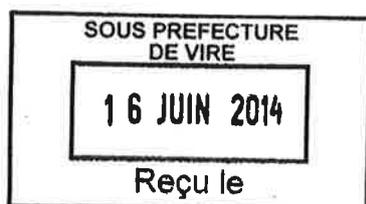
Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur cette affectation de résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord à cette affectation.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Pour le Maire de VIRE,
 Le Premier Adjoint

Serge COUASON



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Affectation du résultat**Golf**

☞ ☛

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le 13 JUN 2014

publié-notifié le : 13 JUN 2014

A VIRE le :

Le Maire 16 JUN 2014

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 25 221,73 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT AU 31.12.2013	25 221,73 €
• Affectation obligatoire	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	20 630,67 €
• Solde disponible affecté comme suit :	
- à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002) BP	4 591,06 €

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur cette affectation de résultats.

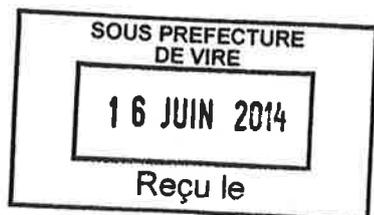
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :- *donne son accord à cette affectation.**Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.*

Pour le Maire de VIRE,

Le Premier Adjoint



Serge COUASNON



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Affectation du résultat**Village équestre**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, M. EUDELIN,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance. Le Maire soussigné ATTESTE que

Mme BAUDRON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de
140 212,96 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT AU 31.12.2013	140 212,96 €
• Affectation obligatoire	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	14 119,43 €
• Solde disponible affecté comme suit :	
- à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002) BP	126 093,53 €

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur cette affectation de résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :- *donne son accord à cette affectation.**Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.*Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Attribution d'une
subvention à la
Nouvelle Société de
Tir**

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné
 pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
 le deux du mois Juin à 20 heures 30,
 Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
 s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
 Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT,
 Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS,
 Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT,
 M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD,
 Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN,
 M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER,
 Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et
 Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
 Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
 Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Mme BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Une jeune fille licenciée à la Nouvelle Société de Tir Viroise, inscrite sur la liste ministérielle de haut niveau, plusieurs fois championne de Normandie, 4ème au championnat de France à Tarbes et qui intégrera en septembre le pôle France jeunes de Nantes, sollicite le soutien de la Ville de Vire pour lui permettre de financer les dépenses liées à cette pratique sportive notamment pour l'acquisition d'arme (environ 1 500€ l'arme et 2 lui sont nécessaires).

Lors de sa réunion du 20 mai 2014, la Commission Vie Associative, Sport pour Tous, Démocratie locale et Animations dans les quartiers, a émis un avis favorable pour une aide de 500 € avec obligation de valoriser la Ville de Vire lors des compétitions.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord à l'attribution d'une subvention de 500 € à cette jeune licenciée de la Nouvelle Société de Tir Viroise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 500 € à une jeune licenciée de la Nouvelle Société de Tir Viroise.

Arrêté en séance les 16 et 17 juin 2014, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
 Le Premier Adjoint

Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
 peut faire l'objet d'un recours pour
 excès de pouvoir devant le tribunal
 Administratif de CAEN
 dans un délai de deux mois à compter
 de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
 Le présent acte
 a été reçu en sous préfecture le : 13 JUN 2014
 publié-notifié le : 13 JUN 2014
 A VIRE le : 16 JUN 2014
 Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

OBJET

**Attribution
d'une subvention à
l'Association
« handi-chiens »**

Présents : M. COUASON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Mme BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

L'Association « handi-chiens » qui était de passage à Vire mercredi 7 mai a effectué une démonstration d'utilisation des chiens pour personnes handicapées. Les Elus de la Ville de Vire qui étaient présents souhaitent apporter un soutien financier de 300€ à l'Association.

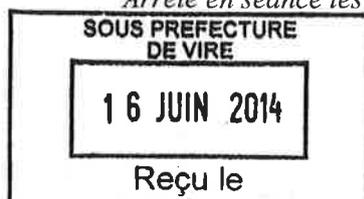
Lors de sa réunion du 20 mai 2014, la Commission Vie Associative, Sport pour Tous, Démocratie Locale et Animations dans les quartiers, a émis un avis favorable pour une aide de 300€.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord à l'attribution d'une subvention de 300 € à l'Association « handi-chiens ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association « handi-chiens ».

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASON

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 13 JUN 2014
publié-notifié le : 13 JUN 2014
A VIRE le : 16 JUN 2014
Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Demande de
subvention auprès du
Fonds Interministériel
de la Prévention de la
Délinquance**

⌘ ⌘

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné
 pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
 s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
 Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
 Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS,
 Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT,
 M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD,
 Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN,
 M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER,
 Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et
 Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
 Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
 Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que
 Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 13 JUN 2014

publié-notifié le : 13 JUN 2014

A VIRE le : 16 JUN 2014

Le Maire

Mme MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'appel à projets au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la
 Délinquance 2014 en matière de prévention de la délinquance et afin d'améliorer la tranquillité
 publique, il y a lieu d'effectuer la mise en place d'une vidéo surveillance au complexe sportif
 « le Val de Vire », sachant que si le projet est retenu, il fera l'objet d'un examen en commission
 d'attribution préfectorale en septembre.

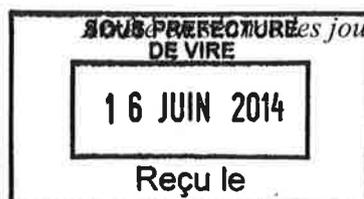
Le coût des travaux est estimé à 35 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat
 via le FIPD, et de tous autres organismes, une subvention aussi large que possible.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat via le FIPD, et de tous
 organismes, une subvention aussi large que possible pour la mise en place d'une
 vidéo surveillance au complexe sportif « le Val de Vire ».

Le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
 Le Premier Adjoint

Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte
 peut faire l'objet d'un recours pour
 excès de pouvoir devant le tribunal
 Administratif de CAEN
 dans un délai de deux mois à compter
 de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

Le Maire informe que le présent acte **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Calvados

peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal

Séance du 2 Juin 2014

Arrondissement de Vire

Administratif de CAEN

Canton de Vire

dans un délai de deux mois à compter L'an deux mille quatorze,
de sa notification ou de sa publication deux du mois Juin à 20 heures 30,

VILLE DE VIRE

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

OBJET

**Création d'emplois non
titulaires pour les congés
d'été 2014**

3 80

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de séance. Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

M. COUASNON donne lecture du rapport suivant :

a été reçu en sous préfecture le **13 JUN 2014**

Mes Chers Collègues,

publié-notifié le : **13 JUN 2014**

A VIRE le : **16 JUN 2014**

Le Maire

Compte tenu des départs en congés d'été des agents de la ville et afin d'assurer la continuité de certains services qui le nécessitent, il est proposé de procéder, comme chaque année, au recrutement de jeunes en juillet et en août.

Afin d'accomplir les recrutements, il est nécessaire de créer des emplois d'agents non titulaires de droit public pour la période de juillet à août 2014, pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel en congé annuels (article 3-1 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984).

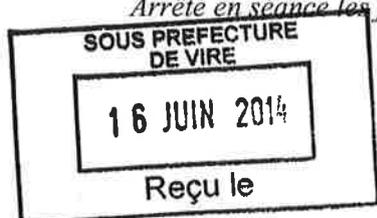
La rémunération sera indexée sur le 1^{er} échelon des grades d'adjoint technique de 2^{ème} classe ou adjoint administratif de 2^{ème} classe ou adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur ces recrutements temporaires, soit 24 personnes pour la période de juillet – août 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord sur le recrutement temporaire de 24 personnes pour la période de juillet – août 2014.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE**OBJET**

**Création d'un emploi
d'avenir au service
espaces verts**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le :
Le Maire **16 JUN 2014**

M. COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le dispositif des emplois d'avenir, mis en place, par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est normalement de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Pour faire suite à la reprise en régie de l'entretien des espaces verts dans la ZAC du Val de Vire (soit 7 Ha), le Conseil Municipal est appelé :

- à créer un emploi d'avenir pour un poste de jardinier paysager
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mission Locale de Vire et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

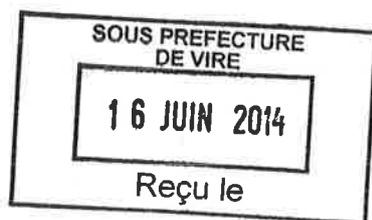
- donne son accord pour la création d'un poste de jardinier paysager,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale de Vire et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint



Serge COUASNON



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le **13 JUIN 2014**
publié-notifié le : **13 JUIN 2014**
A VIRE le : **13 JUIN 2014**
Le Maire **16 JUIN 2014**

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Fonds des personnes
handicapées de la
fonction publique :
remboursement
à un agent**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics autres qu'industriels et commerciaux qui occupent au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent sont tenus d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de l'effectif global de leurs agents (art. L. 5212-2 et L. 323-2 C. travail).

La loi n° 36 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances complète cette disposition par l'obligation de versement d'une contribution financière au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) lorsque l'employeur n'atteint pas ce taux.

En contrepartie, le FIPHFP finance des aides techniques qui permettent aux employeurs de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Afin de pouvoir conserver son emploi et après avis de la médecine préventive, un agent de la ville doit être équipé d'appareils auditifs. Le montant de la facture, après déduction d'autres remboursements (sécurité sociale, mutuelle, ...), peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIPHFP qui a été sollicitée. Cependant, conformément au principe du Fonds, l'aide est versée à la ville, qui devra la reverser à l'agent.

.../...

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur le remboursement des sommes engagées par les agents de la Ville handicapés pour leurs équipements dans le cadre de la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *donne son accord sur le remboursement des sommes engagées par les agents de la Ville handicapés pour leurs équipements dans le cadre de la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la Ville.*

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

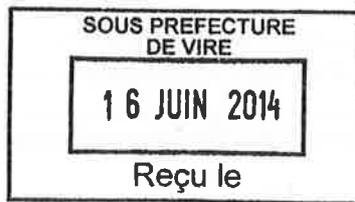
Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint



Serge COUASNON

- Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le :
Le Maire **16 JUN 2014**





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

Le Maire informe que le présent **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Calvados

peut faire l'objet d'un recours pour

Séance du 2 Juin 2014

Arrondissement de Vire

Administratif de CAEN

dans un délai de deux mois à compter

L'an deux mille quatorze,

Canton de Vire

de sa notification ou de sa publication deux du mois Juin à 20 heures 30,

VILLE DE VIRE

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER Maire.

OBJET

Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune

☺ ☺

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de VIRE a signé une convention avec le Centre de Gestion du Calvados pour la mise à disposition à la Ville d'un agent travaillant auparavant au Conservatoire de Musique et Danse.

Dans le cadre de cette mise à disposition, différentes missions lui ont été proposées (archivage, la gestion de la parthothèque, une aide à la communication et la diffusion des supports de communication au sein du conservatoire, ainsi que la distribution d'affiches et de tracts auprès des commerçants de la ville).

Par délibération du 22 avril dernier, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un avenant à la convention pour une durée d'un mois supplémentaire dans l'attente de définir la suite des conditions de collaboration l'agent.

Il y a lieu de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion auprès de la ville du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion à la Ville du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint
Serge COUASNON

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 13 JUN 2014
publié-notifié le : 13 JUN 2014
A VIRE le : 16 JUN 2014
Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE**OBJET**

Fusion et fermeture d'école – secteur sud de Vire

Nombre de membres en exercice : **33**Nombre de membres présents : **31**Quorum (18) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **2**Nombre de membres ayant donné
pouvoir : **2**Nombre de membres absents : **0****Séance du 2 Juin 2014**L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, et
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de séance. Le Maire soussigné ATTESTE que

M. PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans son courrier du 15 avril 2014, l'Inspection Académique annonçait une fermeture de
poste sur l'école Le Colombier à la rentrée prochaine.

Le Colombier deviendrait une école à 3 classes.

Selon les prévisions de l'Inspection Académique, cette école perdrait une autre classe à la
rentrée 2015-2016.

Afin de garantir une organisation pédagogique pérenne, il est proposé d'entériner la fusion
des écoles élémentaires Castel et Le Colombier sur le site de Castel.

Un accompagnement des familles sera bien sûr proposé pour faciliter ces changements
d'écoles.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur :

- 1- La fusion des écoles élémentaires Le Colombier et Castel, sur le site de Castel.
- 2- La fermeture de l'école élémentaire Le Colombier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, décide :

*Pour : 28 (dont 1 pouvoir)
Contre : 1 (Mme ORGEBIN)
Abstentions : 4 (MM. BERAS, FOLLY et
Mme DUBOURGUAIS - et 1 pouvoir donné
par Mme TAHAN à M. FOLLY)*

Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUIN 2014**
publié-notifié le : **13 JUIN 2014**
A VIRE le : **16 JUIN 2014**
Le Maire

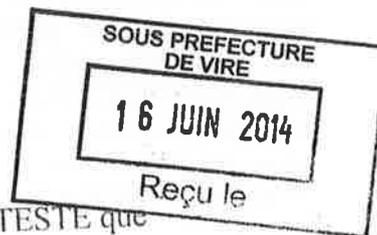
- la fusion des écoles élémentaires Le Colombier et Castel, sur le site de Castel,
- la fermeture de l'école élémentaire Le Colombier.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint



Serge COUASON



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le : **16 JUN 2014**
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Constitution du comité
de pilotage du dispositif
« classe passerelle » de
l'école maternelle
J. Moulin**

☪ ☪

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELINÉ,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La classe passerelle (des moins de 3 ans) a ouvert ses portes à l'école maternelle J. Moulin à la rentrée de septembre 2013. Il ya lieu de constituer un comité de pilotage qui se réunira à la fin de l'année scolaire. Ce Comité de pilotage fera le bilan de cette année et arrêtera les perspectives et les évolutions de cette classe pour l'année 2014-2015.

Il convient de désigner les personnes qui pourraient faire partie de ce comité de pilotage à savoir :

- Monsieur le Maire
- Monsieur PASSAYS, élu en charge de l'Education
- Madame ROUXEL, Inspectrice de l'éducation Nationale
- Monsieur PORAS, directeur par Intérim de l'école J. Moulin
- Madame CHAUVET, enseignante de la classe passerelle
- Monsieur SIMON, Directeur du service Education
- Madame RENARD, Educatrice de jeunes enfants qui interviendra dans la classe passerelle à la rentrée 2014-2015
- Madame Françoise TAHAN, médecin PMI
- Madame GOLLER, directrice du centre socio culturel de la CAF
- 1 parent du conseil d'école
- 1 représentant du CCAS

.../...

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *donne son accord à l'unanimité pour voter au scrutin public.*
- *valide la liste susmentionnée.*

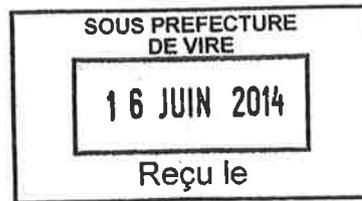
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUIN 2014**
publié-notifié le : **13 JUIN 2014**
A VIRE le :
Le Maire **16 JUIN 2014**



*Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint*

Serge COUASNON



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Conservatoire : convention de partenariat Orchestre à l'école 2014/2015

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il y a lieu de reconduire le projet "orchestre à l'école" de Saint Martin de Tallevende, émanation du conservatoire de la Ville de VIRE.

Cet orchestre à l'école est le premier ayant vu le jour dans le Département du Calvados.

Nous avons pu constater l'apport de cette pratique collective auprès des enfants.

Le directeur de l'école primaire, Monsieur BELLENGER, ainsi que son équipe pédagogique ont régulièrement observé des progrès de leurs élèves.

La pratique musicale a eu un impact direct sur le sens de l'organisation, la concentration et la mémorisation des élèves.

Certains enfants en "échec scolaire" ont pu s'épanouir à travers cette activité.

A la rentrée prochaine, de nouveaux rythmes scolaires vont être mis en place et l'orchestre à l'école est en parfaite cohésion avec les préconisations de l'éducation nationale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

.../...

- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat Orchestre à l'école pour l'année 2014/2015.

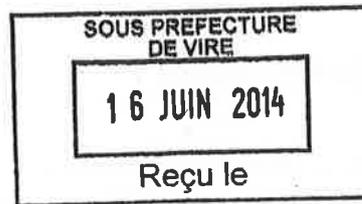
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint



Serge COUASNON

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le : **16 JUN 2014**
Le Maire



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Médiathèque :
convention de
partenariat avec la
Circonscription
d'Action Sociale du
Bocage

☞ ☞

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du Conseil Général, chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant de moins de 6 ans.

Conscient de la nécessité de soutenir les parents dans leur fonction éducative, notamment aux périodes délicates qui entourent la naissance et en particulier quand les familles sont isolées, le Département souhaite favoriser la mise en œuvre d'actions de proximité propices au développement d'échanges d'expériences et de relations entre parents.

Dans la mesure où la Ville de Vire soutient les actions de promotion de la lecture publique, la Médiathèque a été sollicitée pour convenir d'un partenariat visant à favoriser la rencontre autour du livre avec les familles, à mettre en valeur le livre, facteur de développement du lien de parentalité et de favoriser l'éveil des enfants par son intermédiaire.

La première convention entre le Conseil Général et la ville de Vire a été signée en 2005.

En 2007 un fonds de 25 livres a été créé par la Médiathèque, fonds subventionné par le Conseil Général du Calvados et mis en dépôt dans les locaux de la PMI.

Il vous est proposé de renouveler ce partenariat en 2014, sachant que cela engage la ville à acquérir une vingtaine de nouveaux ouvrages spécifiques à la petite enfance et à autoriser un bibliothécaire à intervenir une fois par mois à la PMI, soit une quinzaine d'heures sur l'année.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Circonscription d'Action Sociale du Bocage pour l'année 2014.*

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

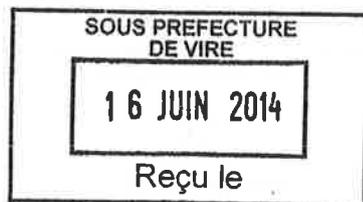
Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUIN 2014**
publié-notifié le : **13 JUIN 2014**
A VIRE le : **16 JUIN 2014**
Le Maire



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASSON

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Musée : Demande de
subvention auprès de la
DRAC et du Conseil
Général pour des travaux
complémentaires
d'entretien de l'orgue de la
Chapelle du musée**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le :

13 JUN 2014

publié-notifié le :

13 JUN 2014

A VIRE le : 16 JUN 2014

Le Maire

M. BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

M. MUNO, facteur d'orgue, assure l'entretien annuel de l'orgue de la Chapelle du Musée. Il avait conseillé des travaux complémentaires pour la protection de l'instrument.

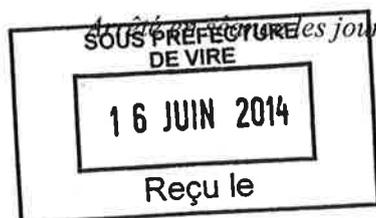
Le montant du devis s'élève à 1.590,80€ T.T.C.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant H.T. auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi qu'auprès du Conseil Général du Calvados à hauteur de 25% également du montant H.T. des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % du montant HT auprès de la DRAC ainsi qu'auprès du Conseil Général du Calvados à hauteur de 25 % également du montant H.T. des travaux complémentaires d'entretien de l'orgue de la Chapelle du Musée et à signer les documents correspondants.

Les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint
Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Musée : Prix de vente du
journal de l'exposition
de la saison 2014**

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné
 pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
 le deux du mois Juin à 20 heures 30,
 Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
 s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
 Maire.

Présents : M. COUASON, Mme MADELAINE, M. PICOT,
 Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS,
 Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT,
 M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD,
 Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN,
 M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER,
 Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et
 Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
 Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
 Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année le Musée édite un catalogue pour son exposition saisonnière. L'exposition
 « Ernest PIGNON-ERNEST et les peintres caravagesques » aura lieu cette année du 28 juin au 26
 octobre.

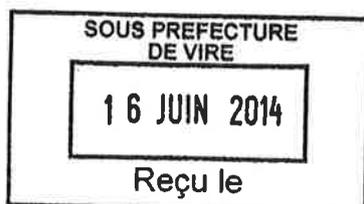
Un devis propose l'édition de 300 journaux au prix de 750 € H.T.

Il est proposé que 250 exemplaires soient mis en vente à 4 € l'unité et que 50 exemplaires soient
 réservés pour nos partenaires.

Le Conseil Municipal est appelé à valider ces modalités de tarification de vente et de gratuité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :
 - valide les modalités de vente et de gratuité décrites ci-dessus.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
 Le Premier Adjoint

Le Maire soussigné, **ATTESTE**
 Serge COUASON

Le présent acte
 a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
 publié-notifié le : **13 JUN 2014**
 A VIRE le :
 Le Maire **16 JUN 2014**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Dénomination de la passerelle de Saint Martin de Tallevende

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 31
 Quorum (18) : Atteint
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres ayant donné
 pouvoir : 2
 Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
 le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de séance

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

M. PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Une passerelle a été aménagée à Martilly pour permettre d'enjamber la Vire. Cette passerelle a été conçue pour permettre aux randonneurs à pied, à vélo ou à cheval d'emprunter en continue la voie verte. Les véhicules de secours peuvent également l'emprunter.

Il y a lieu de procéder à la dénomination de cette passerelle.

Il est proposé « Passerelle du 8 Août 1944 ».

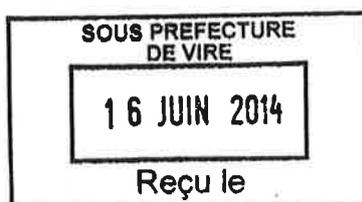
Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord sur cette dénomination.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de dénommer la passerelle qui a été aménagée à Martilly « Passerelle du 8 Août 1944 ».

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
 Le Maire a reçu en sous préfecture le : 13 JUN 2014
 Le Maire a été notifié le : 13 JUN 2014
 A VIRE le : 16 JUN 2014
 Le Maire



Pour le Maire de VIRE,
 Le Premier Adjoint

Serge COUASNON



Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

Attribution du marché
« réhabilitation du
bâtiment rue George
Fauvel pour l'IFSI »



Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

Présents : M. COUASON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Un avis d'appel public à la concurrence du marché de réhabilitation du bâtiment situé rue George Fauvel pour l'institut de formation en soins infirmiers de Vire a été publié le 02 avril 2014. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée estimé à un montant de 300.000 € TTC et alloti de la façon suivante :

- Lot 1 – Démolition et maçonnerie : ce lot consiste en la démolition de cloisons, la mise en œuvre d'une dalle béton au sous sol et la réalisation d'une chape pour l'aménagement d'une douche ;
- Lot 2 – Menuiseries intérieures : ce lot consiste en l'aménagement de bureaux, la fourniture et pose de châssis vitrés, mais également la pose de faux plafonds dans les bureaux ;
- Lot 3 – Peinture et revêtements de sols collés : ce lot consiste en la pose de revêtements de sols plastiques dans les salles, les bureaux et la douche (sol et mur), mais également la peinture des bureaux ;
- Lot 4 – Electricité-Informatique : ce lot consiste en
 - o L'alimentation du bâtiment ;
 - o La modification de l'installation électrique (réseaux et armoires électriques) ;
 - o La réalisation entière de la réfection du réseau informatique ;
 - o Le démontage de l'électricité suivant la dépose des cloisons prévue au lot maçonnerie ;
 - o La mise en place des prises de courant dans les salles, bureaux ;
 - o L'aménagement du sous-sol en prises de courant et éclairage ;

- Lot 5 – Plomberie-Chauffage : ce lot consiste en la pose et la dépose des radiateurs suivant l'avancement des travaux, de gaine de ventilation, et de l'installation de 3 éviers, d'un bac à laver en inox et d'une douche à l'italienne.

La date limite de réception des offres était fixée au 24 avril 2014. Quatorze entreprises ont remis une offre. Les candidats ont été jugés selon les critères ci-dessous :

- Prix : 60% ;
- Valeur Technique : 40% analysée selon les sous-critères suivants :
 - o Détail des prestations : 20% ;
 - o Moyens humains et matériels affectés au chantier : 10% ;
 - o Sécurité des travailleurs : 05% ;
 - o Gestion des déchets : 05%.

A la suite de l'analyse des offres, les entreprises présentant l'offre la plus économiquement avantageuse, au regard des critères d'attribution retenus, sont les suivantes :

- Lot n°1 : l'entreprise CORBIN S.A.R.L. domiciliée à Z.A. de la Papillionnière – BP 60048 – 14501 VIRE pour un montant de 30.780,34 € TTC ;

- Lot n°2 : l'entreprise C.P.L. BOIS domiciliée à Z.I. rue de la résistance – 14400 BAYEUX pour un montant de 64.371,64 € TTC ;

- Lot n°3 : l'entreprise PIERRE S.A.S domiciliée à ZI de la mare – 50200 COUTANCES pour un montant de 80.692,78 € TTC ;

- Lot n°4 : l'entreprise MASSELIN TERTIAIRE domiciliée au 14 bis rue Alfred Nobel – 14123 IFS pour un montant de 71.802,22 € TTC ;

- Lot n°5 : l'entreprise CAPS domiciliée au 141, rue de Bayeux – BP 6024 – 14000 CAEN pour un montant de 14.168,86 € TTC.

Le montant total de l'ensemble des cinq lots est de **261.815,84 € TTC**.

Compte tenu des crédits inscrits à hauteur de 300.000,00 € TTC, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés à intervenir et toutes pièces contractuelles s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir concernant la « réhabilitation du bâtiment rue Georges Fauvel pour l'IFSI et toutes pièces contractuelles s'y rapportant ».*

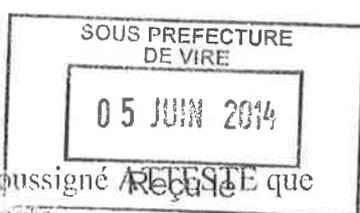
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint,



Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Maire soussigné a été reçu en sous préfecture le : 05 JUN 2014
Le présent acte a été reçu en sous préfecture le : 05 JUN 2014
A VIRE le : 05 JUN 2014
Le Maire



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Effacement des réseaux
aériens rue Georges
Fauvel : convention de
délégation de maîtrise
d'ouvrage**

☞ ☞

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,

le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de l'étude préliminaire établi par le Syndicat Intercommunal d'énergies et d'équipement du calvados relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution, d'éclairage public et de télécommunication de la rue Georges Fauvel.

Le coût total de cette opération est estimé à 200 280 € TTC.

Les taux d'aide sur le réseau de distribution électrique sont de 10 % sur le réseau d'éclairage public, de 30 % pour le réseau électricité et de 20 % sur le réseau de télécommunication.

Les participations proviennent du SDEC Energie, d'ERDF et de France Télécom.

La participation communale s'élève donc à 150 000 € TTC et se décompose comme suit :

- Electricité : 49 840,00 € TTC
- Eclairage : 65 120,00 € TTC
- Télécommunication : 35 040,00 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 3^{ème} trimestre de l'année 2014

- Prend acte que les ouvrages sont construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunications par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- S'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 5 007 €
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,

- autorise Monsieur le Maire :
 - à signer la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité de VIRE au SDEC Energie au titre des travaux d'éclairage public associé au projet d'effacement coordonné des réseaux « Rue G. Fauvel » et à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné **ATTESTE** que
 Le présent acte
 a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
 publié-notifié le : **13 JUN 2014**
 A VIRE le le :
 Le Maire le : **16 JUN 2014**



*Pour le Maire de VIRE,
 Le Premier Adjoint*

Serge COUASNON



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

COMMUNE DE : **VIRE**

Effacement des réseaux : **RUE G. FAUVEL**

Montant des participations pour les réseaux :	
de distribution électrique :	49 840,00 €
d'éclairage :	65 120,00 €
de télécommunication :	35 040,00 €
TOTAL	150 000,00 €

Modalités financières de prise en charge par la commune	
Financement de la commune ⁽¹⁾ :	
<input checked="" type="checkbox"/> SANS recours à l'étalement des charges soit la somme de	150 000,00 €
<input type="checkbox"/> AVEC recours à l'étalement des charges selon l'une des deux modalités suivantes :	
<input type="checkbox"/> pour la part permettant l'étalement des charges	84 880,00 €
<input type="checkbox"/> en 6 ans, soit par an ⁽²⁾ :	15 409,96 €
<input type="checkbox"/> en 12 ans, soit par an ⁽²⁾ :	8 783,72 €
<input type="checkbox"/> en 18 ans, soit par an ⁽²⁾ :	6 596,42 €
Plus le solde, pour un montant de :	65 120,00 €
<input type="checkbox"/> pour une partie seulement soit la somme de ⁽³⁾ payable :	
<input type="checkbox"/> en 6 ans, soit par an ⁽⁴⁾ :	
<input type="checkbox"/> en 12 ans, soit par an ⁽⁴⁾ :	
<input type="checkbox"/> en 18 ans, soit par an ⁽⁴⁾ :	
Plus le solde, pour un montant de	€

Fait à, le20..

Le Maire,

⁽¹⁾ cocher la case correspondant à votre choix

⁽²⁾ montant estimé, les taux d'intérêt utilisés pour cette simulation ne sont pas définitifs mais seront actualisés lors du règlement des travaux

⁽³⁾ à compléter

⁽⁴⁾ en fonction du montant d'autofinancement partiel proposé, vous pouvez vous rapprocher du technicien du SDEC Energie en charge de votre projet pour calculer l'annuité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Village équestre du
Bocage Virois –
Réalisation d'une écurie
et dépôt du permis de
construire**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT,
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS,
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT,
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD,
Mme LEMARCHAND Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN,
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER,
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et
Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN,
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent actea été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**publié-notifié le : **13 JUN 2014**A VIRE le : **16 JUN 2014**

Le Maire

Mme MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En vue de permettre au Haras de Vire d'accueillir des juments en pension, lors de la période de
monte, une écurie va être réalisée sur le site du Village Equestre. Un permis de construire devra donc
être déposé par la Ville de Vire.

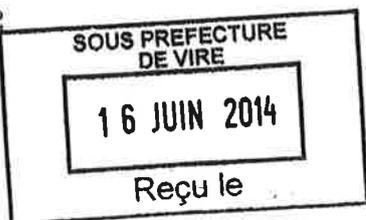
Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire de Vire ou son représentant à
signer le dossier de permis de construire concernant la réalisation de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur à signer le dossier de permis de construire concernant la
réalisation d'une écurie sur le site du Village Equestre.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Maire.

OBJET

**Centre-ville – mesures
d'amplification
des aides OPAH**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

Mme MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OPAH 2014-2017 - actions d'accompagnement de la ville de VIRE
Règlement d'intervention

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau communautaire, et en constitue le principal dispositif.

Six orientations portent le projet intercommunal en matière d'habitat. A travers l'orientation n°1, la Communauté de Communes de Vire a souhaité créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc de logements anciens par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (action n°1) sur la période 2014-2017, sur l'ensemble du territoire intercommunal.

De son côté, la ville de Vire s'est saisie des actions à mettre en œuvre, et fait aujourd'hui de la reconquête du centre-ville une de ses priorités.

Ainsi, afin d'amplifier les effets de l'OPAH communautaire sur la ville centre, d'une part, et d'inciter encore davantage les propriétaires, notamment bailleurs, à réaliser des travaux et à remettre sur le marché des logements à loyer maîtrisé, aujourd'hui vacants, d'autre part, il est prévu que la ville de VIRE, en accord avec la Communauté de Communes, complète l'opération par le versement d'aides municipales, dites d'accompagnement, sur son territoire.

Pour l'OPAH 2014-2017, les aides directes de la ville de Vire porteraient ainsi sur les actions suivantes :

- Remise sur le marché de logements vacants : majoration des primes communautaires
- Amélioration de la performance énergétique des logements : majoration de l'aide de solidarité écologique (ASE) dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».
- Mise en accessibilité des parties communes : majoration de la prime communautaire pour l'installation d'ascenseur.

Le règlement fixe les règles d'éligibilité ainsi que le périmètre en annexe A.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les actions d'accompagnement de l'OPAH 2014-2017 et leurs critères d'éligibilité, détaillés dans le règlement ci-annexé ;

Etant entendu que les premiers dossiers sélectionnés en 2014 seront financés sur les crédits inscrits article 2042.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- *approuve les actions d'accompagnement de l'OPAH 2014-2014 et leurs critères d'éligibilité tel que décrit dans le règlement et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.*

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

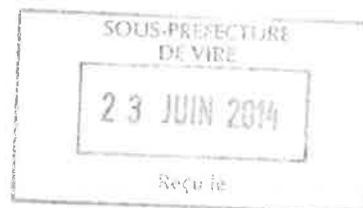
*Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint*



Serge COUASNON

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 23 JUN 2014
publié-notifié le : 23 JUN 2014
A VIRE le : 23 JUN 2014
Le Maire



VILLE DE VIRE
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPAH
ANNEXE 1 - REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES

Dans le cadre de l'OPAH communautaire, la ville de Vire a souhaité mettre en place un dispositif d'aides municipales spécifiques qui concerne trois types d'opération :

- Remise sur le marché de logements vacants
- Amélioration de la performance énergétique des logements
- Mise en accessibilité des parties communes

Les conditions d'attribution des aides précisées par ce règlement concernent toute personne physique ou morale de droit privé entreprenant ou habilitée à entreprendre des travaux.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 1-1 PERIMETRE D'APPLICATION DES AIDES MUNICIPALES

Le périmètre concerné par les aides municipales, dites d'accompagnement, est annexé au présent règlement (ANNEXE A).

ARTICLE 1-2 PUBLIC CONCERNE ET OPERATIONS ELIGIBLES

Le présent règlement s'applique aux :

- **propriétaires occupants**, à savoir les propriétaires qui occupent leur logement et dont les niveaux de ressources ne dépassent pas un certain plafond (défini par l'Anah et révisé au 1er janvier de chaque année).
- **propriétaires bailleurs**, à savoir les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers et qui louent ou souhaitent louer, sous réserve qu'ils respectent les conditions fixées par l'Anah.
- **syndicats de copropriétés et propriétaires d'immeubles** pour l'installation d'un ascenseur.

Le logement doit être achevé depuis **au moins 15 ans** à la date où la décision d'accorder la subvention est prise.

ARTICLE 2 – TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

La Ville de Vire apporte des **financements spécifiques** pour :

- La remise sur le marché de logements vacants depuis plus de 2 ans, pour les propriétaires bailleurs, réalisant des travaux de réhabilitation du logement entrant dans l'une des priorités d'intervention* de l'Anah. Les travaux devront à ce titre correspondre aux mêmes exigences que celles définies par l'Anah.
- La réhabilitation thermique des logements, par la majoration de la prime d'Etat « Aide de Solidarité écologique ». Les travaux devront à ce titre correspondre aux mêmes exigences que celles définies par l'Anah.
- L'installation d'ascenseurs, dans les immeubles du cœur de ville. Le paiement de la subvention est conditionné à la décence de l'ensemble des logements desservis.

** Les priorités d'intervention de l'Anah sont : le traitement de l'habitat indigne, très dégradé ou dégradé, la rénovation thermique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement et le redressement des copropriétés en difficulté.*

Les travaux subventionnables ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention et doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

ARTICLE 3 – NATURE ET MONTANTS DES AIDES

La Ville de Vire accompagne l'OPAH de la manière suivante :

Prime Ville de VIRE	
Travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Propriétaires occupants	Prime de 500 € (s'ajoutant à la prime ASE de 3 500 € et CdC de 500 €)
Propriétaires bailleurs	Prime de 1 000 € (s'ajoutant à la prime ASE de 2 000 €)
Primes ville de Vire « sortie de vacance »* - Propriétaires bailleurs	
Loyer « intermédiaire »	Prime de 1 500 € (en plus de la prime CdC de 1 000 €)
Loyer « social » et « très social »	Prime de 3 000 € (en plus de la prime CdC de 2 000 €)
Volet accessibilité (copropriétés ou monopropriété de plusieurs logements)	
Mise en place d'ascenseurs	5000 € (en plus de la prime CdC de 5 000 €)

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. L'ancienneté de la vacance du logement sera justifiée à partir du fichier des locaux vacants transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les conditions d'éligibilité aux aides de la Ville de Vire sont identiques à celles de l'Anah. Les plafonds de ressources des propriétaires occupants (modestes et très modestes) font référence aux plafonds de ressources de l'Anah. Tout propriétaire bailleur qui réhabilite son logement dans le cadre de l'OPAH s'engage à conventionner et plafonner son loyer durant 9 ans, et à le louer à des ménages dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds de ressources à la date de la signature du bail (montants des loyers et plafonds de ressources des ménages définis par l'Anah et révisés au 1^{er} janvier de chaque année)

ARTICLE 4 – RECEPTION ET INSTRUCTION DE LA DEMANDE

ARTICLE 4-1 PIÈCES A FOURNIR EN APPUI DE LA DEMANDE

Le versement de la subvention de la ville de VIRE est subordonné à l'obtention de l'aide de l'Anah (sauf pour les primes « ascenseurs »). Les pièces administratives constituant les dossiers « Anah » serviront de support pour vérifier la recevabilité des projets aux aides de la Communauté de Communes et de la ville de Vire.

Pour l'ensemble des demandes de subventions, le dossier doit comporter en outre les éléments suivants :

- Le formulaire commun de demande de subvention Communauté de Communes / ville de VIRE,
- un RIB.

Pour les « primes à l'installation d'ascenseur », le syndicat de copropriété ou le propriétaire de l'immeuble devra fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- le dossier technique : les devis estimatifs des travaux d'une ou plusieurs entreprises, les plans et croquis nécessaires à la compréhension du projet ;
- le titre de propriété de l'immeuble (dans le cas d'une mono propriété)
- Pour les copropriétés : la preuve de la constitution du syndicat de copropriété et l'attestation de la délibération du programme de travaux approuvée par l'Assemblée Générale du syndicat de copropriété.
- L'attestation de décence des logements délivrée par l'opérateur

ARTICLE 4-2 PROCEDURE D'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE ET COMMISSION D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont instruits par l'équipe opérationnelle d'animation de l'OPAH (cabinet CDHAT) mandaté par la Communauté de Communes de Vire. L'équipe étudie la recevabilité de la demande et la cohérence des éléments fournis.

L'envoi du récépissé de complétude du dossier par l'Anah vaut autorisation de démarrer les travaux. Un courrier de notification d'attribution de l'aide de la ville sera envoyé aux porteurs de projets.

Les aides d'accompagnement communales sont attribuées par délibération du Conseil Municipal.

Les demandes de subventions sont traitées par ordre d'arrivée dans les limites des crédits annuels disponibles.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

ARTICLE 5-1 CONDITIONS DE MANDATEMENT

L'opérateur de l'OPAH, lors de l'étude de faisabilité avec le propriétaire, établit le montant prévisionnel de la subvention.

Dans le cas où les subventions publiques inscrites au plan de financement prévisionnel dépassent le seuil des 80 % du coût global de l'opération TTC (ou 100 % pour les propriétaires occupants très modestes), l'opérateur procédera aux diminutions à part égale des subventions communales et intercommunales, tout en maintenant, le cas échéant, une prime globale CdC de Vire/ville de Vire de 500 €, afin de permettre une majoration de l'ASE si les travaux bénéficient du programme « Habiter Mieux ».

La subvention est versée sur présentation de la notification de paiement de la subvention de l'Anah, ainsi que la copie du dossier de demande de paiement.

Il n'est pas prévu de versement d'acompte de la subvention. Toutefois, à titre exceptionnel, la ville de Vire pourra décider d'accorder un acompte dans le cas de situations d'urgences.

ARTICLE 5-2 DELAIS DE VALIDITE

Les travaux faisant l'objet d'une décision favorable d'attribution devront être engagés dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision d'attribution et réalisés dans les 3 ans.

ARTICLE 5-3 OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Tout propriétaire ayant obtenu une subvention doit s'engager à avertir la ville de Vire par écrit de la vente du logement subventionné ou du changement des conditions d'occupation.

Pour les propriétaires bailleurs, les engagements sont liés aux obligations afférentes au conventionnement avec l'anah (durée, revenus des ménages, décence du logement...).

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement entre en vigueur à compter de la mise en œuvre de l'OPAH. Sa durée de validité est identique à celle de l'OPAH à savoir 3 ans, sauf délibération contraire.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La ville de Vire se réserve le droit de modifier le présent règlement et son annexe A (périmètre) à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Annexe A





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2014

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

OBJET

**Gestion électronique
des documents :
convention de
groupement de
commandes**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les collectivités territoriales doivent s'engager dans une démarche de dématérialisation des échanges afin de répondre aux obligations réglementaires. Elles doivent aussi se préparer à mettre certains documents à disposition du public. De plus, cette démarche doit permettre d'optimiser la gestion du courrier et des documents, et, à terme, de réduire le volume papier utilisé.

Dans cet objectif, la ville de Vire, la Communauté de Communes de Vire, et le SIAEPA de la Haute Vire ont décidé de s'associer pour acquérir, mettre en œuvre, et exploiter une solution de gestion dématérialisée des courriers et documents par le biais de la création d'un groupement de commandes.

La Ville de Vire, au travers de sa direction des systèmes d'information, est la plus à même de mener ce projet et serait donc désignée coordinateur du groupement. A ce titre, elle serait chargée de recueillir les besoins des membres du groupement préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, élaborer le dossier de consultation des entreprises, assurer l'organisation des opérations de sélection des cocontractants, le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la rédaction du rapport de présentation, ainsi que de l'exécution du marché.

La solution acquise dans le cadre du marché est globale et sera donc acquise conjointement, chacun participant financièrement au prorata du nombre d'utilisateurs concernés au lancement du projet. Le marché est à bons de commande sur 36 mois pour permettre une acquisition des fonctionnalités utiles, au moment le plus adapté pour que les utilisateurs puissent se les approprier.

Les frais de publication du marché sont intégrés aux charges financières communes, et donc partagés au prorata du nombre d'utilisateurs concernés au sein de chaque collectivité.

Cependant, pour l'assister dans l'analyse des besoins, la construction du marché, la rédaction des pièces, et le suivi de la mise en œuvre, la ville de Vire, maître d'ouvrage, a fait appel à un cabinet de conseil. La prestation de ce cabinet de conseil s'élève à 14820 € HT (17784 € TTC). A ce titre, les autres membres du groupement rembourseront une partie de cette prestation à la Ville de VIRE, au prorata du nombre d'utilisateurs concernés au sein de chaque structure :

- Pour la communauté de communes de Vire, le remboursement est de 1941.42 € HT, soit 13.10 % de la facture.
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Haute Vire, le remboursement est de 920.32 € HT, soit 6.21 % de la facture.

Par ailleurs, il convient de désigner les représentants de la Ville de Vire à la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement :

Ont fait acte de candidature :

- Membre titulaire et président de la commission : M. Gaëtan PREVERT
- Membre suppléant : Mme Cindy BAUDRON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

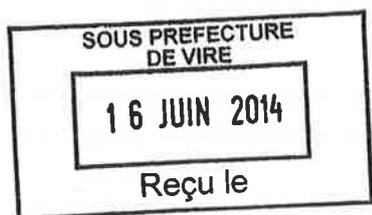
- décide de l'adhésion de la Ville de Vire à ce groupement de commande
- décide de désigner les représentants de la commission d'appel d'offres du groupement de commande au scrutin public conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- désigne les représentants de la Ville de Vire à la commission d'appel d'offres tel que précisés ci-dessus, soit :
 - M. Gaëtan PREVERT en tant que membre titulaire et Président de la Commission d'Appel d'Offres
 - Mme Cindy BAUDRON en tant que membre suppléant
- autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention y afférente, et tout document s'y rapportant.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint



Serge COUASON



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUN 2014**
publié-notifié le : **13 JUN 2014**
A VIRE le :
Le Maire **16 JUN 2014**

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours en
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le 13/06/2014



Direction des systèmes d'information

Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public

Acquisition, mise en œuvre et exploitation d'une solution de gestion dématérialisée de courriers et documents

Les collectivités territoriales doivent s'engager dans une démarche de dématérialisation des échanges afin de répondre aux obligations réglementaires. Elles doivent aussi se préparer à mettre certains documents à disposition du public. De plus, il est opportun que cette démarche permette d'optimiser la gestion du courrier et des documents, et, à terme, de réduire le volume papier utilisé.

Dans cet objectif, la ville de Vire, la communauté de communes de Vire, et le SIAEPA de la Haute Vire ont décidé de s'associer pour acquérir, mettre en œuvre, et exploiter une solution de gestion dématérialisée des courriers et documents. Ce groupement se justifie pour faciliter les échanges entre les collectivités, de par la mutualisation déjà engagée des moyens informatiques, et afin de partager le coût d'une solution performante.

Entre :

- La ville de Vire, représentée par Monsieur Marc Andreu Sabater, agissant en qualité de maire, ou son représentant, dûment autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du 28 mars 2014,

et

- La communauté de commune (ci-après dénommée CdC) de Vire, représentée par Monsieur Marc Andreu Sabater, agissant en qualité de président, ou son représentant, dûment autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du 14 avril 2014,

et

- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (ci-après dénommé SIAEPA) de la Haute Vire, représentée par Monsieur Joël Droullon, agissant en qualité de président, ou son représentant, dûment autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération du 29 avril 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics en vigueur,

Vu les statuts des collectivités signataires de la présente convention,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

1 Objet de la convention

Il est composé entre les membres approuvant la présente convention un groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché public relatif à l'acquisition, la mise en œuvre et l'exploitation d'une solution de gestion dématérialisée des courriers et documents.

La présente convention définit l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités financières. Chaque membre du groupement s'engageant à en respecter les termes.

Le groupement de commandes est constitué de collectivités territoriales. Il répond à la définition de l'alinéa 2° du I de l'article 8 du code des marchés publics.

2 Nature du marché

Le marché faisant l'objet du présent groupement de commandes est un marché public passé selon la procédure adaptée décrite à l'article 28 du code des marchés publics, constitué d'un seul lot, sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée de 36 mois.

3 Coordinateur du groupement

La ville de Vire, au travers de son service informatique (DSI), est désignée comme coordinateur du groupement. A ce titre, elle est chargée de recueillir les besoins des membres du groupement préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, élaborer le dossier de consultation des entreprises, assurer l'organisation des opérations de sélection des cocontractants, le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la rédaction du rapport de présentation. La personne habilitée à représenter le coordinateur signera le marché pour le compte du groupement et le notifiera au titulaire. Le coordinateur sera chargé de l'exécution du marché.

4 Missions des membres du groupement

Les membres sont chargés :

- De communiquer au coordinateur une évaluation de leurs besoins préalablement au lancement de la procédure adaptée ;
- De participer conjointement à la sélection des candidats ;
- D'assurer la bonne exécution du marché portant sur l'intégralité de leurs besoins dans le domaine, de signer le marché et d'assurer le paiement des prestations correspondantes.

5 Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 8 III du code des marchés publics, une « Commission d'Appel d'Offres du groupement est instaurée dès lors qu'une collectivité territoriale ou un établissement public local autres qu'un établissement public social ou médico-social participe au groupement ».

La Commission chargée de l'attribution de ce marché est constituée conjointement des représentants élus des Commissions d'Appel d'Offres des membres du groupement de commandes. En tant que coordinatrice du groupement de commandes, la ville de Vire est présidente de la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement.

Sont membres de cette Commission d'Appel d'Offres :

- , Président de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et représentant élu de la Commission d'Appel d'Offres de la ville de Vire ;
- , Représentant élu de la Commission d'Appel d'Offres de la CdC de Vire ;
- , Représentant élu de la Commission d'Appel d'Offres du SIAEPA de la Haute-Vire ;

Ces membres sont suppléés par :

- , Suppléant du président de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;
- , Suppléant du représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la CdC de Vire ;
- , Suppléant du représentant de la Commission d'Appel d'Offres du SIAEPA de la Haute-Vire.

Conformément aux dispositions de l'article 8 IV du code des marchés publics, le président peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la présente consultation. Ces personnalités peuvent participer à voix consultative aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres et rendront un avis en tant que comité technique.

Sont désignées à titre consultatif :

- Gilles de Closets, Directeur des Systèmes d'Information de la ville de Vire ;
- Yannick Minaud, consultant expert.
- Marc Benoliel, consultant expert.

La Commission d'Appel d'Offres peut être également assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la présente consultation ou en matière de marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres peut inviter à participer avec voix consultative le comptable public ainsi que la direction départementale de la protection de la population.

6 Dispositions financières

Chaque membre du groupement rémunère le titulaire du marché conformément aux sommes et prix indiqués dans l'acte d'engagement constitutif du marché. L'ensemble des charges financières communes sont :

- Les frais de procédure de passation du marché, à savoir les frais de publication ;
- Le coût d'acquisition des matériels et logiciels de la solution globale mise en œuvre ;
- Le coût des prestations associées à la mise en œuvre de la solution globale (Etude, mise en œuvre, validation, formation, accompagnement ...) ;
- Le coût récurrent du contrat de maintenance et assistance associé à la solution.

Ces charges financières communes sont réparties au prorata du nombre d'utilisateurs de la solution que comprend chaque collectivité au moment du lancement du projet. Le tableau suivant détaille cette répartition.

<i>Répartition par collectivité</i>		
<i>Collectivité</i>	<i>Utilisateurs (Nb)</i>	<i>participation (%)</i>
Ville de Vire	117	80,69%
CDC de Vire	19	13,10%
SIAEPA de Vire	9	6,21%
TOTAL	145	100,00%

Le titulaire désigné du marché devra systématiquement établir une facture par collectivité en répartissant les prestations selon le ratio fixé dans cette convention et exposé dans le tableau ci-dessus. Ce mode de facturation sera inscrit dans les conditions du marché.

7 Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature, ne deviendra définitive qu'après le contrôle de légalité du représentant de l'Etat dans le département, et notification aux parties.

Elle est conclue pour la durée du marché.

La solution informatique acquise dans le cadre de cette convention est destinée à être exploitée et maintenue au-delà de la durée du marché. A cette fin, les membres du groupement devront étudier la forme la plus adaptée à la mutualisation de l'exploitation de la solution (maintenance et assistance).



8 Litiges

En cas de litige soulevé par l'exécution des clauses de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Caen.

Tribunal Administratif de CAEN
3 rue Arthur Le Duc
BP 25086
14000 CAEN
Tél. 02.3170.72.72
Fax. 02.31.52.42.17

9 Adhésion

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordinateur du groupement de commandes.

La présente convention est établie en 3 exemplaires originaux.

Fait à Le

Pour la ville de Vire Le	Pour la communauté de commune de Vire Le
Monsieur	Monsieur
Pour le SIAEPA de la haute Vire Le	
Monsieur	



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Séance du 2 Juin 2014

Arrondissement de Vire

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Canton de Vire

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER Maire.

VILLE DE VIRE

OBJET

**Programme
d'habitat de La
Mercerie : vente
d'un lot à bâtir**



Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT
Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS
Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT
M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD
Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN
M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER
Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY e
Mme DUBOURGUAIS

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et
Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, e
Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir des hameaux B et C du programme d'habitat de *La Mercerie* autorisé par arrêté municipal du 10 octobre 2011 modifié le 30 novembre 2012. Dix-sept des quarante lots du programme ont déjà été cédés.

Un lot à bâtir a fait l'objet d'une nouvelle option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 29 octobre 2013, estime la valeur de ce lot à :

- 25 000 € pour les lots à bâtir de 500 à 600 m².

Toutefois, la phase de pré-commercialisation ayant démontré que ce type de tarification demeurerait trop élevé eu égard à l'offre extra-muros et ne favorisait donc pas une accession à la propriété sur Vire, il est décidé de ne pas retenir la valeur vénale de France Domaine.

Il vous est proposé de bien vouloir :

- décider la vente d'un lot du programme d'habitat de *La Mercerie* aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette transaction qui sera rédigée par l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

.../...

- décide la vente d'un lot du programme d'habitat de La Mercerie aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette transaction qui sera rédigée par l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire.

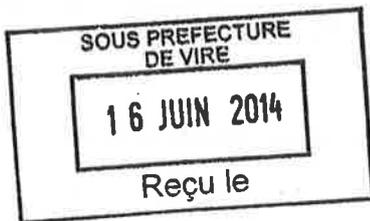
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint



Serge COUASNON

* * *



Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUIN 2014**
publié-notifié le : **13 JUIN 2014**
A VIRE le : **16 JUIN 2014**
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Annexe I

Hameau	N° de lot	Surface ⁽¹⁾	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession ⁽²⁾	dont TVA sur marge	Frais de mise en service réseaux Epo-EU-EPI ⁽³⁾	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction ⁽²⁾	Estimation du Domaine
C	1	518 m ²	AZ n° 164	N° 3 allée Irène Lecomec	19 500 € TTC	2 777,38 €	+ 1 600 € TTC	M. Marc LEMULLOIS et Mme Marie-Laure PERRETTE	Etude Richard POULIN	25 000 € (avis du 29.10.2013)

(1) **Surface définitive** après bornage

(2) L'acte de vente sera signé auprès de l'une des deux études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (Epo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) de 2 400 € TTC ou 1 600 € TTC sont réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation. Tarif indicatif objet d'actualisation périodique par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la Haute Vire.



**ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION
D'UN LOT A BATIR**

Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale viroise retenue	Dépôt du permis de construire	Obtention du permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	1 mois maximum après la prise d'option d'acquisition	4 mois maximum après la signature du compromis	5 mois maximum après le dépôt du permis de construire	2 mois maximum après l'obtention du permis de construire	6 mois maximum après la signature de l'acte de vente	24 mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

Arrondissement de Vire

Canton de Vire

VILLE DE VIRE

Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze,
le deux du mois Juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville de VIRE, dûment convoqué par M. le Maire
s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER,
Maire.

OBJET

**Cinéma : Fixation
du prix de vente des
confiseries du
distributeur
automatique**

☞ ☝

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

Quorum (18) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres ayant donné
pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 0

Présents : M. COUASNON, Mme MADELAINE, M. PICOT, Mme MAINCENT, M. PREVERT, Mme BAUDRON, M. PASSAYS, Mme BALLE, M. BINET, M. CHAUVIN, Mme MOREL, M. DUMONT, M. DECKER, Mme SEGUIN, M. LEFEBVRE, M. GABILLARD, Mme LEMARCHAND, Mme KEBLI, Mme NEEL, Mme ORGEBIN, M. MALLEON, Mme AKABI, Mme SEGRETIN, M. BARBIER, Mme BOUVET, M. CAER, Mme GUEDJ, M. BERAS, M. FOLLY et Mme DUBOURGUAIS

Absents – excusés : Mme GODBARGE qui donne pouvoir à Mme GUEDJ et Mme TAHAN qui donne pouvoir à M. FOLLY

Mmes BREHERET, BAISNEE, M. DAULNE, Mme POTEL et M. EUDELIN, Membres de la Commission Consultative de Saint Martin de Tallevende

Mme NEEL a été nommée Secrétaire de Séance

M. BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La convention de dépôt d'un distributeur automatique de confiserie avec la Société MBC a pris fin hier. En effet, il a été jugé plus intéressant d'acheter un distributeur que de le louer.

Le Cinéma achète lui-même ses confiseries et les revend.

Il convient donc de fixer les tarifs à appliquer :

Boissons	prix de revente TTC unitaire en €
eau 50 cl	1,50
eau 33 cl	1,00
autres 33 cl	1,50
autres 50 cl	2,00
Confiserie	
petits paquets (37- 55g)	1,50
gros paquets (85 - 125 g)	3,00
barres chocolatées	1,50
bonbons Haribo	2,00
sucettes	0,50

Il est demandé au Conseil Municipal de voter les tarifs proposés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

.../...

- donne son accord sur les tarifs proposés ci-dessus.

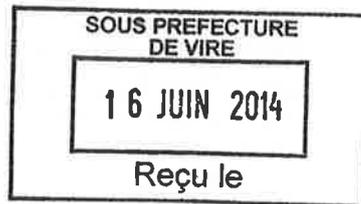
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour le Maire de VIRE,
Le Premier Adjoint

Serge COUASNON

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : **13 JUIN 2014**
publié-notifié le : **13 JUIN 2014**
A VIRE le :
Le Maire **16 JUIN 2014**



Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication